



DIVISION DES ACHATS DES NATIONS UNIES/SECTION D'APPUI GLOBAL AUX ACHATS

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Cet AMI est placé au nom de la Section d'appui global aux achats. L'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité du contenu des informations fournies est la responsabilité de DIVISION DES ACHATS DES NATIONS UNIES/SECTION D'APPUI GLOBAL AUX ACHATS. Vous êtes donc prié d'adresser toutes vos questions sur cet AMI à DIVISION DES ACHATS DES NATIONS UNIES/SECTION D'APPUI GLOBAL AUX ACHATS en utilisant le numéro de fax ou l'adresse e-mail fourni ci-dessous.

Sujet de l'AMI :

Installation de partition en aluminium a UNOCA

Date de l'AMI : 14 May 2021**Date limite de réception des MI :** 28 May 2021**Numéro de l'AMI :** EOIGPSS18511**Pays/Territoire bénéficiaire :** Gabon**Commodité/catégorie de Service :** Ingénierie technique et de construction**Soumission des MI à l'attention de :** Chef De La Section D'appui Global Aux Achats**Numéro de Fax :** N/A**Adresse E-mail :** dos-pd-gpss@un.org, with a copy to ndongakoure@un.org and chavez@un.org**Code UNSPSC :** 30170000, 72121100

DESCRIPTION DES EXIGENCES

La Section d'appui Global aux achats de la Division des achats des Nations Unies, au nom du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), recherche un fournisseur pour ériger des cloisons internes en aluminium et en verre dans ses locaux de l'UNOCA sis à «La Perla» dans le quartier économique Quartier du Centre Social à Libreville, Gabon. Une certaine démolition des murs existants est également nécessaire pour ériger une porte.

Une visite sur site est obligatoire pour les proposants afin d'observer les conditions de travail et de vérifier la configuration actuelle de l'installation par rapport à la configuration future, en prenant note des matériaux existants, des finitions, ainsi que des installations électriques, de réseau et de protection incendie.

Tous les travaux doivent être achevés dans un délai maximum de vingt (20) jours ouvrables à compter de la date d'émission de «l'avis de procédure» par l'UNOCA. L'installation des cloisons en aluminium et en verre ne commencera qu'après qu'un «Avis de procédure» aura été donné par le représentant des achats de l'UNOCA.

Le soumissionnaire doit présenter un calendrier des travaux, de préférence un tableau des subventions, où le travail à accomplir dans le délai spécifique sera détaillé

CRITÈRES SPÉCIFIQUES / INFORMATIONS

REMARQUE

Les informations relatives aux appels d'offres pour le système d'achat des Nations Unies sont **disponibles gratuitement** à l'adresse suivante : <https://www.ungm.org/Public/Notice>

Seul le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM) a été autorisé à percevoir une commission minimale auprès des fournisseurs souhaitant recevoir automatiquement des avis de marché ou des Appels à Manifestation d'Intérêt. Les fournisseurs intéressés par ce service d'alerte aux offres sont invités à s'abonner sur <http://www.ungm.org>

Les fournisseurs intéressés à participer au processus de sollicitation planifié doivent compléter et renvoyer le formulaire de réponse du fournisseur de cet AMI, électroniquement (via le lien disponible à la page suivante) avant la date limite indiquée ci-dessus.



RÉPONSE DU FOURNISSEUR

AVIS

- Les entreprises ne peuvent participer aux sollicitations du Secrétariat de l'ONU qu'après s'être inscrites (gratuitement) sur UNGM le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org).
- Lorsque vous exprimez votre intérêt pour la sollicitation envisagée en soumettant ce formulaire de réponse, veuillez vérifier que votre société est enregistrée sous son nom **légal complet** sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org) et que votre application a bien été soumise au **Secrétariat de l'ONU**.
- Bien que les sociétés peuvent participer à des sollicitations une fois leur enregistrement réalisé au niveau Basique, nous recommandons vivement que l'enregistrement soit effectué au **niveau 1** auprès du Secrétariat de l'ONU avant même de répondre aux appels d'offres.

VEUILLEZ NOTER : vous pouvez exprimer votre intérêt pour cet AMI électroniquement à l'adresse suivante :

En cas de difficulté lors de la soumission électronique, merci de contacter directement dos-pd-gpss@un.org, with a copy to ndongakoure@un.org and chavez@un.org pour plus de renseignements.



INSTRUCTIONS POUR SOUMETTRE UNE MI

1) Enregistrement en tant que fournisseur auprès des Nations Unies

Les fournisseurs intéressés à satisfaire à l'exigence décrite ci-dessus doivent être enregistrés auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org) avec le Secrétariat de l'ONU afin de pouvoir participer à toute sollicitation. Des informations sur le processus d'inscription sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/Depts/ptd/vendors>.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible à l'enregistrement auprès de l'ONU, vous devez déclarer que :

- A. Votre société (ainsi que toute société mère, filiale ou sociétés affiliées) n'est pas cotée ou associée à une entreprise ou une personne listée dans :
 - I. le Compendium des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies (<https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list>), ou
 - II. sur le site Web IIC Oil for Food List ou, s'il figure sur la liste, cela a été divulgué à la Division des achats des Nations Unies par écrit.
- B. Votre société (ainsi que toute société mère, filiale ou sociétés affiliées) n'est pas actuellement supprimée ou suspendue par les Nations Unies ou toute autre organisation des Nations Unies (y compris la Banque mondiale) ;
- C. Votre entreprise (ainsi que toute société mère, filiale d'entreprise affiliée) n'est pas sous enquête formelle, ou n'a pas été sanctionnés au cours des trois (3) années précédentes par une autorité nationale d'un pays Membre de l'ONU pour avoir pratiqué ou s'être engagé dans des pratiques interdites, y compris mais sans être limitées à : la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique ;
- D. Votre entreprise n'a pas déclaré faillite, n'est pas engagée dans une procédure de faillite ou une mise sous séquestre, et qu'il n'existe pas de jugement ou d'action judiciaire en cours à l'encontre de votre entreprise qui pourrait compromettre les opérations de votre entreprise dans un avenir prévisible ;
- E. Votre entreprise n'emploie pas, ni ne prévoit employer, une ou plusieurs personnes qui sont, ou ont été, un membre du personnel de l'ONU au cours de l'année précédente, si ledit membre du personnel des Nations Unies a ou a déjà eu des relations professionnelles avec le fournisseur en tant que membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service auprès de l'ONU (conformément aux restrictions des Nations Unies concernant l'après-emploi publiées dans le document ST / SGB / 2006/15.)
- F. Votre entreprise s'engage à ne pas se livrer à des pratiques interdites (y compris mais sans être limitées à : la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique), avec l'ONU ou toute autre partie, et à mener ses activités de manière à éviter tout risque financier, opérationnel, d'atteinte à la réputation ou autre, pour l'ONU.

Pour les fournisseurs enregistrés : Les fournisseurs déjà inscrits sur UNGM, le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies du Secrétariat de l'ONU, doivent veiller à ce que les informations et la documentation (par exemple, les états financiers, adresses, nom du contact, etc.) fournies dans le cadre de leur enregistrement sont à jour dans UNGM. Veuillez vérifier et vous assurer que votre société est enregistrée sous son nom légal complet.

Pour les fournisseurs intéressés par l'enregistrement : Les fournisseurs non encore enregistrés doivent faire une demande d'inscription sur UNGM, le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (<http://www.ungm.org>); les informations sur le processus d'inscription peuvent être trouvées au lien suivant <https://www.un.org/Depts/ptd/vendors>. Les fournisseurs doivent compléter le processus d'inscription avant la date de clôture de l'AMI. Les fournisseurs qui n'ont pas terminé le processus d'enregistrement dans l'UNGM avant la date de clôture de l'AMI ne sont pas éligibles pour participer aux sollicitations du Secrétariat de l'ONU. Nous recommandons vivement à toutes les entreprises de s'inscrire au moins au niveau 1 sur la liste du Secrétariat des Nations Unies avant de participer à toute sollicitation.

AVIS IMPORTANT : Toute inscription fautive, incomplète ou défectueuse d'un fournisseur peut entraîner le rejet de la demande ou l'annulation d'un enregistrement déjà existant.

2) Processus de soumission de l'AMI

Les fournisseurs intéressés à participer au processus de sollicitation prévu doivent transmettre leur Manifestation d'Intérêt pour DIVISION DES ACHATS DES NATIONS UNIES/SECTION D'APPUI GLOBAL AUX ACHATS (la Section d'appui global aux achats) au plus tard à la date de clôture indiquée dans la présente déclaration d'intérêt. *En raison du volume élevé de communications, la Section d'appui global aux achats n'est pas en mesure de délivrer un accusé de réception des AMI.*

Veillez noter qu'aucun autre détail relatif à la sollicitation prévue ne peut être communiqué aux fournisseurs avant la publication des documents de sollicitation.

Cet AMI est émis sous réserve des conditions contenues dans la page d'introduction des MI disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/Depts/ptd/eoi>.



